

qui n'a eu besoin que de quelques aménagements électriques et d'une réfection des peintures pour pouvoir être occupé. Ces peintures ont été effectuées gracieusement par M. Pavan, aidé de Mme le Maire, M. RUBINO et M. LAFOSSE durant une journée. Une salle du Conseil temporaire devra par contre être créée. Il a été décidé que celle-ci se situerait dans le garage situé en-dessous de la mairie provisoire. La salle ainsi aménagée pourra également servir de salle de mariage, de restauration scolaire si la Bastide Saint-Louis porte les plats chauds l'année prochaine, ainsi que de salle de classe si l'Education Nationale nous attribue une seconde classe. Une étude de faisabilité a été établie par un bureau d'étude pour l'aménagement de ce garage : elle estime les travaux à 26.644€ qui seront rentabilisés par les nombreuses applications possibles de cette salle. Des demandes de subventions seront faites au Conseil Général et à la DGE.

Vote **OUI : 10 voix.**

07/10/2008 REMPLACEMENT DU CONSEILLER DEMISSIONNAIRE DANS LES COMMISSIONS

Depuis la démission de M. KOPP, 5 commissions ont perdu un membre, il s'agit des commissions de l'eau, d'«appel d'offres et des marchés publics», d'«agriculture et d'environnement», de «sécurité, d'incendie et d'inondation» et «des festivités, de la culture et de la communication». Il est proposé que Mme BIONDO le remplace dans toutes ces commissions car elle ne fait partie d'aucune de ces commissions.

Vote **OUI : 10 voix.**

08/10/2008 LOGEMENT DE FONCTION

Il a été décidé en 1995, lors de la municipalité de M. POMERO, que le poste de garde champêtre créé se verrait attribuer un logement de fonction (occupé à titre gratuit) pour nécessité de service en raison des fonctions qui lui étaient attribuées : astreintes de nuit et fins de semaine. La décision d'attribution d'un tel logement à une fonction est du ressort unique de la municipalité, à l'exception de quelques fonctions explicitement énumérées par la législation (concierge,...). La fonction de garde champêtre ne faisant pas partie de cette énumération et le garde champêtre ayant vu ses horaires recadrés sur les heures de travail habituelles, l'attribution d'un logement de fonction à ce poste n'est plus justifiée.

Il est décidé de modifier la liste des emplois communaux disposant d'un logement de fonction et d'y supprimer celui de Garde Champêtre.

Vote **OUI : 8 voix. ABSTENTION : 1 voix (M. ONDULATI). NON : 1 voix (Mme ABADIA)**

09/10/2008 RESTAURATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Suite à la dégradation de la mairie et à son inadéquation aux standards actuels de conditions de travail, d'isolation et de chauffage, il est décidé d'effectuer d'importants travaux de restauration, d'agrandissement et d'aménagement de la mairie ainsi que la création d'une salle polyvalente attenante, qui est une demande générale de la population. Il a été décidé de placer la salle polyvalente auprès de la mairie plutôt que près de la maison des loisirs car elle se situerait alors trop près du futur centre de village et donc d'un ensemble d'habitation incompatible avec le bruit émanant potentiellement d'une salle polyvalente. Ces travaux seront étalés sur deux ans : le gros œuvre de l'ensemble mairie-salle polyvalente sera effectué dans un premier temps, suivi de l'aménagement de la mairie et enfin de celui de la salle polyvalente. Une étude de faisabilité a été prévue et une demande de subvention sera portée au Conseil Général et à la Région (pour la salle polyvalente) ; avec ces subventions espérées (à peu près 80% du total estimé à 1.100.000€), M. HUGUES, adjoint aux finances, estime que la municipalité arrivera à financer ce projet. Afin de gérer efficacement la procédure d'appel d'offres, il est décidé de confier la maîtrise d'œuvre au SIVOM du Bar-sur-Loup (Mme le Maire y soumettra le projet début novembre).

Vote **OUI : 10 voix.**

DELIBERATIONS NON EXAMINEES

La délibération 05/10/2008 concernait la construction d'un mur de protection entre l'auberge et sa cuve à gaz. La commission de sécurité a en effet visité l'auberge, l'école et le gîte « Les Poneys » en compagnie de M. LAFOSSE et elle a recommandé des travaux d'électricité dans l'école et l'auberge, ainsi que l'application de peinture ignifuge sur des lambris dans le gîte. La dernière recommandation concernait la construction du mur sus-mentionné. Dans un premiers temps, les trois constructions ont eu un avis défavorable de la commission. Les travaux ont été engagés (notamment l'enlèvement des lambris du gîte plutôt que l'application de peinture) ou annoncés ; les trois établissements ont donc reçu l'avis favorable de la commission. Comme la mairie est propriétaire de l'auberge, elle devait faire construire le mur de protection. A priori, ce n'est pas la solution qui sera retenue car ce mur limiterait le passage derrière

l'auberge : il sera demandé au fournisseur de gaz de plutôt enterrer la cuve (ce qui sera probablement de toute façon obligatoire d'ici quelques années).

La délibération 06/10/2008 concernait la peinture intérieure de la mairie provisoire. Il a déjà été dit que M. PAVAN, Mme le Maire, M. RUBINO et M. LAFOSSE allaient le faire gracieusement ; aucune délibération n'est donc plus nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Au cours du Conseil du 30/05/2008, une délibération a été prise pour établir une convention avec l'Inspection Académique afin que la municipalité assure, contre subvention, la surveillance des enfants de l'école lors des jours de grève. L'Inspection demande maintenant que la municipalité donne la liste des personnes qui assureront cette surveillance. Il s'agit de Mme le Maire, Mme CLEMENT et M. LAFOSSE.
- Comme on l'a dit lors du dernier conseil, l'aire de jeux n'est plus du tout aux normes de sécurité. Mme le Maire annonce qu'elle sera démontée au plus vite et ce d'autant plus que, comme la cour de l'école est trop petite par rapport aux effectifs, les enfants de l'école vont faire leurs récréations entre la maison des loisirs et l'aire de jeu. Mme BIONDO est opposée à ce démantèlement estimant qu'il s'agit d'un excès de prudence et qu'il y a beaucoup d'autres dangers plus importants sur la commune de Caussols. M. GROGNARD regrette ce démontage car les enfants de Caussols y jouent beaucoup, mais comprend Mme le Maire car c'est elle qui serait exposée en cas d'accident. Le consensus est que nous n'avons pas trop le choix, et qu'il faut démonter cette aire de jeu. Mme le Maire annonce cependant qu'une aire de jeu sera intégrée au cœur de village quand celui-ci sera construit.
- M. Patrick BRUNO, berger, demande un compteur d'eau personnel sur un terrain communal au bout du chemin du Bois Béranger, où il pourrait remplir sa cuve notamment pour abreuver ses moutons. Comme il consommera beaucoup d'eau, il demande un compteur à fort débit et Mme le Maire ne voit pas d'opposition à cette demande. Comme il ne bénéficiera pas du tarif de l'eau agricole et devra payer le tarif unique de l'eau (1,90€/m³), Mme le Maire propose de ne pas lui faire payer son abonnement de 110€/an. Pour le moment, M. BRUNO ne paie pas son eau ; le fait qu'il paie son eau est donc une amélioration par rapport à la situation actuelle et la ristourne de l'abonnement ne coûte donc rien à la commune.
- M. BRUNO demande également que l'électricité soit amenée à sa ferme afin qu'il puisse y faire de la vente directe. Mme le Maire lui a suggéré de faire une étude photovoltaïque. Apparemment, le photovoltaïque ne conviendrait pas pour le fonctionnement des frigos nécessaires à son activité de vente. Cette demande est à l'étude.
- Mme le Maire vient de recevoir un courrier de M. Christian ESTROSI soutenant la pose de poteaux électriques pour alimenter l'antenne de téléphonie mobile car l'installation de cette antenne répond à une demande de couverture par le Conseil Général. Quand les poteaux seront installés, France Telecom devra poser la fibre optique qui monte actuellement à l'observatoire sur ces poteaux électriques.
- Le Spéléo-Club de Caussols avait prévu d'organiser une soirée le 27 septembre sous les tentes municipales. Mme le Maire tenait à ce que le montage des tentes se fasse sous la supervision d'un membre du Comité des Fêtes. Comme personne n'était disponible, la soirée n'a pu se tenir à Caussols. Mme le Maire conseille au Spéléo-Club de se synchroniser avec le comité pour l'année prochaine et de programmer sa soirée une semaine avant ou après une activité du Comité afin qu'il ne soit pas nécessaire de monter les tentes spécifiquement pour le Spéléo-Club.
- Mme le Maire a demandé un devis pour l'installation de panneaux « Bienvenue à Caussols » aux entrées du village. Ces panneaux, ornés du blason de Caussols, reviennent à 225€ pièce (un autre type de panneaux présenté revient un peu plus cher, mais ne réunit pas les faveurs du Conseil).
- Mme le Maire parle de deux demandes pour l'installation de fermes photovoltaïques à Caussols, chacune de plus de 10 hectares.
- Un bilan des ordures ménagères 2007 établi par la CASA est arrivé en mairie. Mme le maire cite les chiffres CASA et Nationaux du poids par habitant et par an, d'ordures ménagères, d'emballages, de verres et de journaux. Pour la zone « Haut-pays » de la CASA, le rapport comporte également l'évolution des ordures ménagères (-42%), des encombrants (-45%), des emballages (-20%), des verres (-7%) et des journaux (-8%). Mme le Maire est très étonnée par ces chiffres, surtout pour les encombrants dont les volumes sont toujours croissants à Caussols. Pour la zone Haut-Pays, les camions de ramassage ont effectué 125.000 km et les ambassadeurs du tri ont effectué 150.000 km (pour toute la CASA). Pour le tri sélectif, 14% des emballages sont

refusés car mal triés. Il y a également un problème pour la récupération des huiles de restauration ; la CASA va mettre en place un service de collecte de ces huiles.

- Mme ABADIA, trésorière du Comité des Fêtes, estime que le premier Loto s'est très bien passé, que l'ambiance était bonne. Elle annonce les prochaines manifestations : le concours de belote du 15 novembre, le loto du 13 décembre et d'abord la fête d'Halloween le 1^{er} novembre. A 14h, les enfants ont rendez-vous sur la place de la mairie et les parents organisent un tour des maisons de Caussols pendant lequel les enfants demanderont des bonbons. M. GROGNARD indique que ce tour passera par le quartier de l'église, le début des Claps et le Bois Béranger ; les habitants seront prévenus par un toutes boîtes s'ils se trouvent sur le parcours. A 16h, un goûter est organisé par le Comité des Fêtes dans la salle de la mairie.
- M. GROGNARD remercie M. André GIOVANNI pour la construction d'un petit pont au dessus du fossé se trouvant sur le chemin qui descend de l'école à l'auberge et qui doit être franchi par les enfants quand ils vont à l'auberge pour la restauration scolaire.
- M. GROGNARD indique qu'au vu de la croissance des effectifs de l'école, une demande sera faite auprès de l'inspection académique pour l'ouverture d'une seconde classe. Un recensement des élèves potentiels a été effectué mais il n'est pas garanti qu'il soit complet. Si vous connaissez des enfants, particulièrement qui seraient en petite ou moyenne section l'année prochaine à Caussols, n'hésitez pas à les signaler.
- M. GROGNARD signale que la pose de panneaux solaires sur un châssis au sol dans un jardin ne requiert pas d'autorisation d'urbanisme, et que c'est d'ailleurs la solution préconisée par l'Architecte des Bâtiments de France même si, objectivement, ce n'est pas la solution la plus discrète. M. RUBINO souligne que l'ABF accepte également des panneaux intégrés dans la surface de la toiture.
- M. RUBINO indique qu'une réflexion devra être menée sur l'avenir de Caussols. Il reste en effet une trentaine de terrains disponibles dans la carte communale et si la tendance actuelle se confirme avec l'arrivée de populations jeunes avec enfants, les infrastructures, et notamment l'école, vont devoir suivre. Il y a également la problématique de l'eau qui va rentrer en jeu car nos ressources ne sont pas en excès. L'ouverture de la Carte Communale a donné des perspectives de recettes supplémentaires à la commune, mais également des contraintes de création d'infrastructure du fait de l'augmentation de la population.

Le Conseil se termine à 21h45.